



Centre communautaire
Notre-Dame-de-Grâce



Centre Le Manoir



Piscine intérieure
Notre-Dame-de-Grâce

Revitalisation de trois installations de NDG

FORUM CITOYEN

Mercredi 23 mai 2012, à 19 h
Centre Le Manoir
5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce

Document de préparation

Table des matières

LES PRÉMISSSES À L'OFFRE DE SERVICES	3
CONTEXTE	3
MISSION DE LA DCSLDS	3
LES PRIORITÉS D'ATTRIBUTION	3
LA PROXIMITÉ DES SERVICES	4
LES FINANCES PUBLIQUES ET LES INSTALLATIONS	4
LES SERVICES ET ACTIVITÉS EXCLUS	5
LE COMITÉ DE REVITALISATION	5
Mandat	5
Objectif principal	5
Objectifs secondaires	5
Résultats finals visés	6
Membres	6
Ressources ad hoc	6
BILAN DE LA PHASE I	7
Les objectifs spécifiques	7
Les résultats obtenus	7
BILAN DE LA PHASE II	7
L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE	7
Les résultats obtenus	7
PHASE III : LE PLAN DE TRAVAIL	8
LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	8
LES RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR	8
LE CALENDRIER DE TRAVAIL 2012	10
VISION POUR LES TROIS INSTALLATIONS DE NDG	11
LES FONCTIONS SOUHAITÉES	11

LES PRÉMISSSES À L'OFFRE DE SERVICES

CONTEXTE

Dans le cadre de sa mission, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN—NDG) a la responsabilité de répartir équitablement les ressources dont elle dispose. Pour atteindre cette équité, la DCSLDS doit répondre aux besoins exprimés en fonction de ses ressources humaines, financières, immobilières et matérielles. Cette notion d'équité ne doit pas être confondue avec celle d'égalité. Bien qu'elle vise à offrir des services de base à tous les citoyens, la DCSLDS doit établir des priorités en fonction de certaines clientèles qui nécessitent davantage de soutien.

MISSION DE LA DCSLDS

- ✓ Offrir à la population des programmes, activités et événements à caractère culturel, physique, sportif, communautaire et scientifique en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens;
- ✓ Favoriser le développement social en soutenant des programmes, activités et événements dans ces domaines;
- ✓ Contribuer au rayonnement de l'arrondissement;
- ✓ Privilégier dans son approche le partenariat, la concertation et la consultation.

LES PRIORITÉS D'ATTRIBUTION

L'arrondissement assure une correspondance entre l'attribution des ressources et les besoins exprimés par la communauté locale en priorisant, tel que décrit ci-dessous, les organismes et les clientèles, en fonction des types d'espaces et des plages horaires.

Organismes

1. Un organisme (OBNL) œuvrant dans les domaines du sport et du loisir, avec une convention avec la DCSLDS;
2. Un organisme (OBNL) œuvrant dans les domaines du sport et du loisir, sans convention avec la DCSLDS;
3. Une école;
4. Un organisme (OBNL) œuvrant dans le domaine du développement social, avec convention avec la DCSLDS;
5. Un organisme (OBNL) œuvrant dans le domaine du développement social, sans convention avec la DCSLDS;
6. Un autre organisme (OBNL);
7. Clientèles autres.

Catégories de clientèles

- ✓ Les résidants ont priorité sur les non-résidants;
- ✓ Une priorité est accordée aux écoles des commissions scolaires ayant une entente pour l'utilisation de plateaux sportifs.

Types d'espaces et horaires

- ✓ L'attribution d'un gymnase simple à l'extérieur des heures de classe est accordée en priorité :
 1. Avant 20 h 30, à la clientèle jeunesse (17 ans et moins) ou à la clientèle familiale pour une activité sportive;
 2. Après 20 h 30, les adultes ont accès aux plages horaires.
- ✓ L'attribution d'une salle polyvalente est accordée en priorité :
 1. Avant 20 h 30, à la clientèle jeunesse (17 ans et moins) ou à la clientèle familiale;
 2. Avant 20 h 30, à la clientèle aînée (après les clientèles jeunesse et familiale);
 3. Après 20 h 30, les adultes ont accès aux plages horaires.

LA PROXIMITÉ DES SERVICES

Dans le contexte où les clientèles prioritaires sont moins mobiles et où les services désirés nécessitent une proximité des installations, une attention particulière est accordée aux citoyens de la zone de desserte (en général 1,6 km). Plusieurs lignes directrices guident les groupes responsables de l'offre de services au Centre communautaire NDG, à la piscine NDG et au Centre Le Manoir.

- ✓ Les principales lignes directrices sont :
 1. Donner la priorité aux clientèles de la zone de desserte du Centre communautaire NDG, de la piscine NDG et du Centre Le Manoir; Cette zone de desserte est délimitée par le boulevard De Maisonneuve, le chemin de la Côte-Saint-Luc, le boulevard Grand et l'avenue Claremont (avenue Grey);
 2. Modifier ou adapter l'offre de services afin de mieux répondre aux besoins des clientèles cibles locales;
 3. Mettre l'accent sur un réseau d'immeubles dont l'offre de services et d'activités est mieux définie et complémentaire.

LES FINANCES PUBLIQUES ET LES INSTALLATIONS

Dans un contexte économique global très serré, l'arrondissement de CDN—NDG cherche à améliorer l'offre de services aux clientèles résidentes de NDG :

- ✓ Sans augmenter son budget de fonctionnement;
- ✓ En optimisant le budget d'investissement, qui devra être fourni par les différents gouvernements (environ 20 M\$) à la suite des démarches qui s'appuieront sur les travaux du comité de revitalisation du Centre communautaire NDG, de la piscine NDG et du réaménagement du Centre Le Manoir;
- ✓ Pour atteindre ces objectifs budgétaires, les projets seront élaborés en fonction des objectifs suivants :
 1. Procéder à la mise aux normes des bâtiments et des installations;
 2. Apporter des adaptations structurelles mineures qui permettraient une meilleure offre de services.
 3. Mettre l'accent sur certains services ou types d'activités dans les trois immeubles à l'étude :
 - Services/activités de nature communautaire;
 - Services/activités de nature événementielle et administrative;
 - Services/activités de nature aquatique.

LES SERVICES ET ACTIVITÉS EXCLUS

- ✓ Les projets qui ne correspondent pas aux compétences et à la mission (accessibilité, sécurité et qualité) de la DCSLDS;
- ✓ Les sous-locations;
- ✓ Les utilisations par un tiers;
- ✓ Les interventions à caractère partisan, politique, religieux, syndical, etc.;
- ✓ Les contraintes liées aux locaux (ex. : insonorisation inadéquate).

LE COMITÉ DE REVITALISATION

Faisant suite au processus de consultation ayant mené au dépôt du *Plan directeur Culture sport et loisir en réflexion*, l'arrondissement de CDN—NDG a recommandé la revitalisation du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, de la piscine Notre-Dame-de-Grâce et le réaménagement et la mise aux normes du Centre Le Manoir. Un comité de revitalisation, regroupant les principaux partenaires offrant des services à la population dans les bâtiments à l'étude, des représentants de l'arrondissement et des citoyens, a été créé.

MANDAT

- ✓ Élaborer un projet de revitalisation du Centre communautaire NDG et de la piscine NDG, de même qu'un plan de réaménagement et de mise aux normes du Centre Le Manoir.

OBJECTIF PRINCIPAL

- ✓ Maintenir le Centre communautaire NDG et la piscine NDG dans l'offre de service de l'arrondissement et concevoir un plan de réaménagement et de mise aux normes du Centre Le Manoir.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- ✓ Confirmer la vocation et la zone de desserte de ces installations;
- ✓ Élaborer une offre de services de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire répondant aux besoins des clientèles;
- ✓ Déterminer des paramètres d'utilisation respectueux du voisinage;
- ✓ Optimiser l'utilisation des installations aquatiques intérieures;
- ✓ Optimiser l'utilisation des espaces communautaires;
- ✓ Optimiser l'utilisation des espaces administratifs destinés à des OBNL, à vocation sportive ou communautaire, ou œuvrant en développement social dans le quartier de NDG;
- ✓ Déterminer un mode de gestion efficient et confectionner le budget de fonctionnement requis.

RÉSULTATS FINALS VISÉS

- ✓ Un portrait de l'offre de services à jour par bâtiment, clientèle, saison et horaire;
- ✓ Un portrait à jour des besoins exprimés en offre de services provenant de la clientèle résidante du territoire identifié de NDG;
- ✓ Un plan de mise en œuvre de la revitalisation du Centre communautaire NDG, de la piscine NDG, du réaménagement et de la mise aux normes du Centre Le Manoir;
- ✓ Un modèle de gestion permettant une utilisation optimale des ressources financières et physiques disponibles et tenant compte des besoins de la clientèle résidante de NDG.

MEMBRES

- ✓ Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce;
- ✓ À Deux Mains/Head & Hands;
- ✓ Association de soccer Notre-Dame-de-Grâce;
- ✓ Centre communautaire NDG inc.;
- ✓ Centre de bénévolat Notre-Dame-de-Grâce;
- ✓ Comité citoyen de NDG;
- ✓ Comité Jeunesse NDG;
- ✓ Conseil communautaire NDG;
- ✓ Escrime Mont-Royal;
- ✓ Le Club de judo Shidokan;
- ✓ Loisirs sportifs CDN-NDG;
- ✓ Prévention CDN-NDG.

RESSOURCES AD HOC

- ✓ Division culture et bibliothèque (arrondissement de CDN—NDG);
- ✓ Division des ressources humaines (arrondissement de CDN—NDG);
- ✓ Division des communications (arrondissement de CDN—NDG);
- ✓ Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (arrondissement de CDN—NDG);
- ✓ Division du développement des actifs immobiliers (arrondissement de CDN—NDG);
- ✓ Direction des immeubles (service corporatif, Ville de Montréal);
- ✓ Direction des sports (service corporatif, Ville de Montréal);
- ✓ Autres intervenants des milieux sportif, communautaire, institutionnel et économique.

BILAN DE LA PHASE I

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ✓ Créer un comité de travail;
- ✓ Établir les règles de fonctionnement du comité.

LES RÉSULTATS OBTENUS

- ✓ Mandat du comité validé;
- ✓ Composition du comité de travail finalisée;
- ✓ Objectifs acceptés;
- ✓ Convention des règles de fonctionnement partagées;
- ✓ Calendrier de travail établi;
- ✓ Plan de travail adopté.

BILAN DE LA PHASE II

L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- ✓ Mettre à niveau l'information concernant le Centre communautaire NDG, la piscine NDG et le Centre Le Manoir.

LES RÉSULTATS OBTENUS

- ✓ Une meilleure connaissance des trois installations par des présentations avec remise de documents aux membres du comité :
- ✓ Centre communautaire NDG :
État de l'édifice - Vocation et zone de desserte - Les OBNL résidants - L'offre de services (locaux) - L'utilisation des plateaux;
- ✓ Piscine NDG :
État de l'édifice - Vocation et zone de desserte - Les OBNL résidants - L'offre de services - L'utilisation des plateaux;
- ✓ Centre Le Manoir :
État de l'édifice - Vocation et zone de desserte - Les OBNL résidants - L'offre de services - L'utilisation des plateaux.

PHASE III : LE PLAN DE TRAVAIL

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

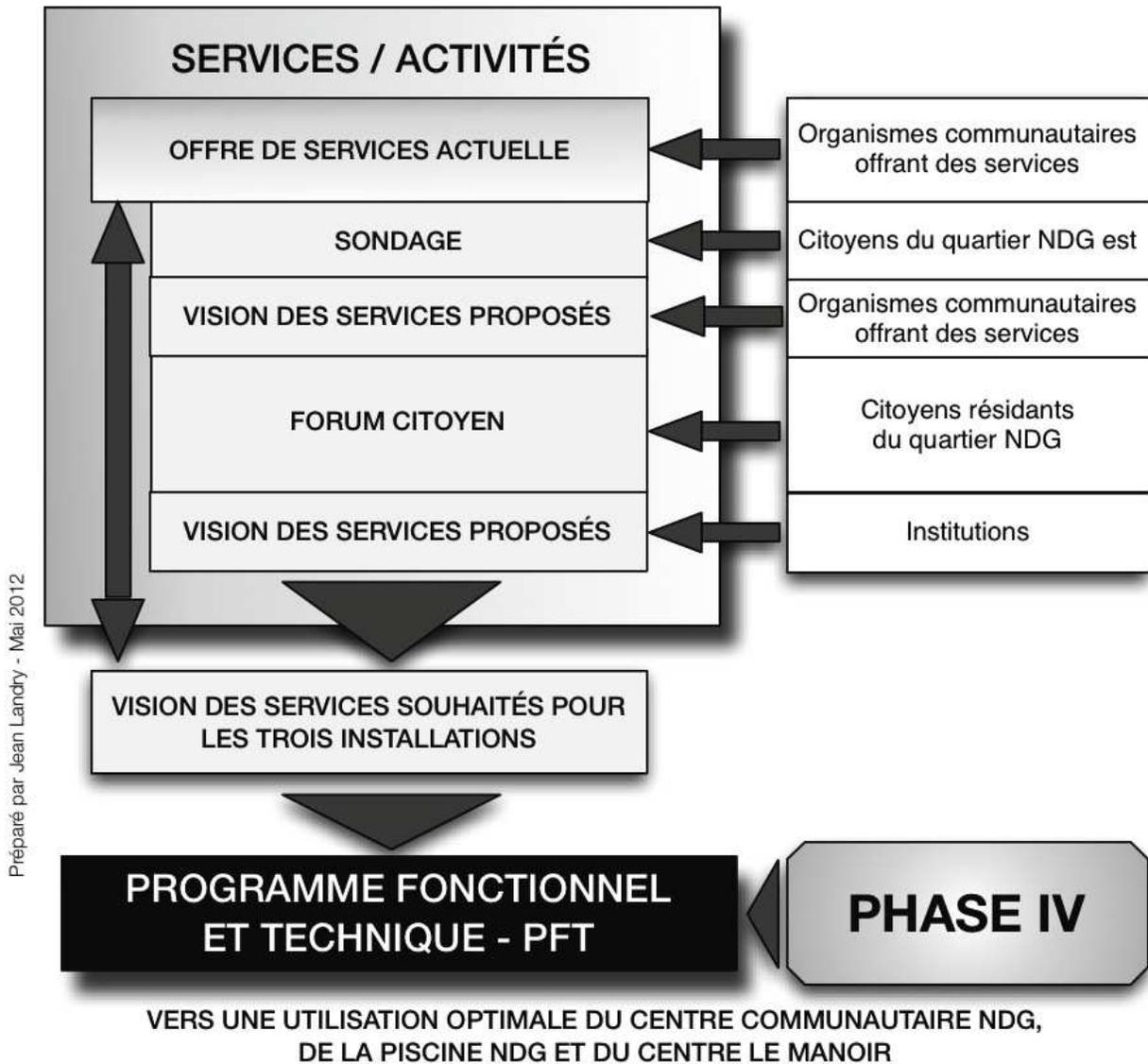
- ✓ Préparer un portrait de l'offre de services actuelle par immeuble, clientèle, saison et horaire pour l'année 2011;
- ✓ Obtenir un portrait à jour des besoins de services/activités provenant de la clientèle résidante du territoire de NDG;
- ✓ Préparer une proposition de liste de services/activités (produite par le comité de revitalisation) optimisant l'utilisation des trois installations à l'étude en tenant compte des besoins de la population résidante, des prémisses à l'offre de services et des priorités d'allocation énoncées par l'arrondissement;
- ✓ Préparer une vision globale à atteindre d'ici dix ans des trois installations à partir des souhaits exprimés par la population et les organismes. Cette vision et les fonctions présentées pour les trois installations serviront de base à la préparation du programme fonctionnel et technique à réaliser à la Phase IV;
- ✓ Élaborer un plan de communication afin d'informer la population de l'état d'avancement des travaux du comité de revitalisation;
- ✓ Déposer un rapport de recommandations pour l'administration de l'arrondissement.

LES RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR

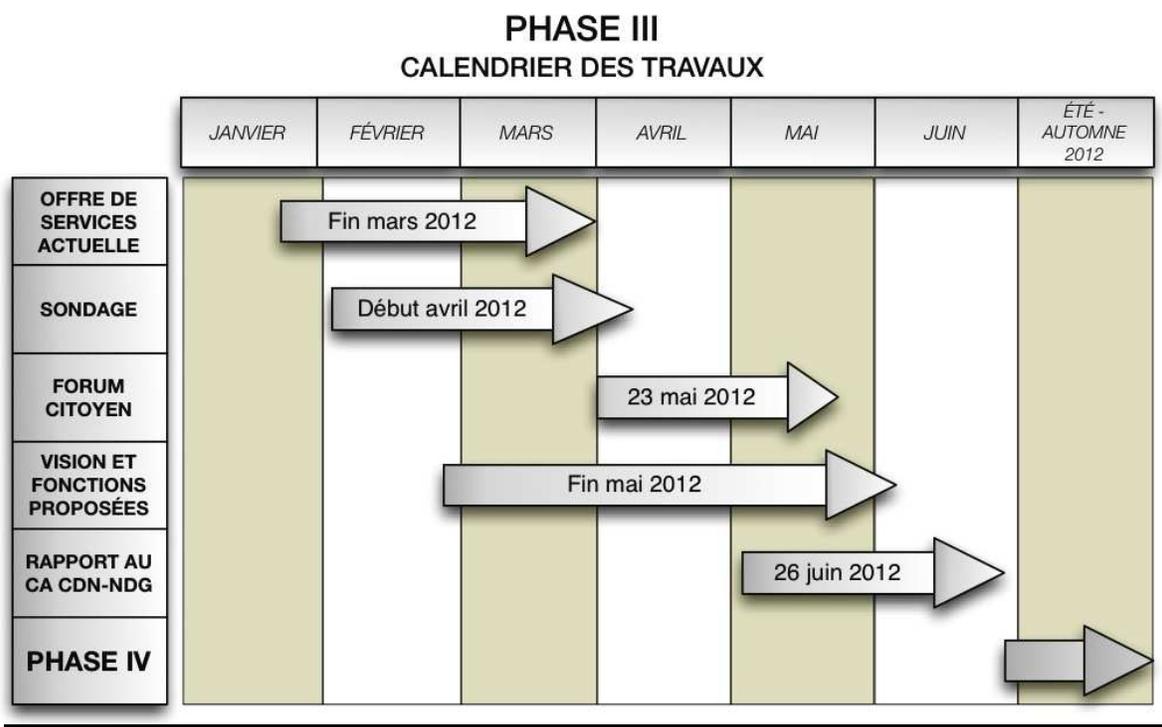
- ✓ Un portrait de l'offre actuelle en services et activités offertes dans les trois installations;
- ✓ Une étude d'opinion tenue auprès des résidents du secteur est de NDG sur la revitalisation des trois installations;
- ✓ Une vision et les principales fonctions des trois installations préparées par les membres du comité de revitalisation, qui tient compte des résultats du sondage ainsi que des prémisses à l'offre de services.

PHASE III

ÉLABORATION D'UNE OFFRE DE SERVICES FUTURE SOUHAITÉE



LE CALENDRIER DE TRAVAIL 2012



VISION POUR LES TROIS INSTALLATIONS DE NDG

Dans 10 ans, les installations que sont le Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, la piscine Notre-Dame-de-Grâce et le Centre Le Manoir :

- ✓ sont appréciées, accueillantes, sécuritaires, utilisées sur une base régulière et elles participent à la vitalité de NDG;
- ✓ permettent d'offrir des services et des activités de sports et de loisirs ainsi que des services communautaires complémentaires de qualité, accessibles, diversifiés et adaptés aux souhaits et besoins évolutifs de l'ensemble de la population;
- ✓ ont un mode de gestion efficace, transparent, responsable, qui soutient leur utilisation optimale en encourageant une participation citoyenne.

LES FONCTIONS SOUHAITÉES

Centre communautaire NDG

- ✓ Espaces administratifs communautaires de type incubateur de durée déterminée;
- ✓ Espaces administratifs pour organismes communautaires - locaux dédiés et partagés;
- ✓ Activités spécialisées à caractère sportif - locaux dédiés;
- ✓ Activités polyvalentes;
- ✓ Espaces de support aux activités;
- ✓ Aire d'accueil et de rencontres.

Piscine NDG

- ✓ Espaces administratifs - locaux dédiés;
- ✓ Activités spécialisées - locaux/plateaux dédiés;
- ✓ Espaces de support aux activités;
- ✓ Aire d'accueil et de rencontres.

Centre Le Manoir

- ✓ Espaces administratifs communautaires de type incubateur de durée déterminée;
- ✓ Espaces administratifs pour organismes communautaires - locaux dédiés et partagés;
- ✓ Activités spécialisées à caractère sportif - locaux dédiés;
- ✓ Activités polyvalentes;
- ✓ Espaces de support aux activités;
- ✓ Aire d'accueil et de rencontres.